

## CONCERTATION PREALABLE DU PROJET AQUIND

Réunion publique du 12 avril 2018, 18h30 – 21h30

Mairie de Bertrimont

### Compte-rendu de la réunion

Après un mot de bienvenue de M. le Maire de Bertrimont, la première partie de la présentation est consacrée à la présentation de la société Aquind et de ses grands principes et lignes directrices, par le directeur de la société, Kirill Glukhovskoy.

Monsieur le garant de la concertation, Laurent Demolins, nommé par la commission nationale du débat public, présente ensuite le cadre légal de la concertation, ainsi que le rôle du garant pendant le déroulé de celle-ci.

Monsieur Duffort, responsable de la coordination des études techniques en France et au Royaume-Uni, présente ensuite le projet tel qu'il est aujourd'hui présenté au public dans le cadre de la concertation : sa zone d'étude, ses spécificités techniques, et les enjeux qu'il présente<sup>1</sup>.

Monsieur Jacques Fremaux, responsable de projet à Rte, présente le rôle et les missions de Rte en France et les travaux de raccordement de la station de conversion au poste électrique de Barnabos.

S'engage ensuite un temps d'échanges et de questions-réponses :

#### Echange n°1 :

*M. Blavette, administrateur FNE et membre du collectif Stop EPR ni à Penly ni ailleurs, demande que les slides RTE soient mises en ligne.*

M. Duffort (chef de projet WSP) indique que cela sera fait.

#### Echange n°2 :

*M. Le Maire de Bertrimont précise que concernant les retombées fiscales du projet, la taxe foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises seraient perçues par la communauté de communes. Seule la redevance concession serait perçue directement par la commune de Bertrimont. M. le Maire remarque que sur la dernière diapositive de présentation, il est indiqué « poursuite ou non du projet ». Il demande ce qui pourrait remettre en cause le projet ?*

K. Glukhovskoy explique qu'un certain nombre de facteurs pourraient empêcher le projet d'arriver à la fin ; c'est ce qu'il appelle des risques. Mais une fois que l'ensemble des autorisations seront obtenues et que la construction aura commencé, il faudrait un événement incroyable pour arrêter le projet. Car la technologie prévue est éprouvée, et les constructeurs ont une grande expérience. Donc le principal risque est lié à l'obtention des autorisations.

*M. le Maire précise à l'attention de la salle que ce n'est pas le maire ou le conseil municipal qui sont allés à la rencontre d'AQUIND. Les retombées fiscales pour la commune ne sont pas le but de la commune. D'après les explications données, M. le Maire a bien noté que cette implantation est liée à la présence du poste répartiteur de Barnabos à Bertrimont.*

#### Echange n°3 :

---

<sup>1</sup> Tous les éléments sur le projet sont consultables librement dans le dossier de concertation : <https://aquindconsultation.fr/wp-content/uploads/sites/15/2018/02/Dossier-de-Concertation-Prealable.pdf>

*M. Blavette remercie pour la présentation, qu'il a trouvée pédagogique. Il pose une question s'adressant à la maîtrise d'ouvrage : la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) a été évoquée lors de la présentation. Selon les scénarios retenus dans la prochaine PPE, actuellement en cours de discussion, il n'y aura plus forcément de capacités d'exportation. Par exemple dans le scénario « Ohm » que le collectif Stop EPR affectionne particulièrement, il n'y aura plus d'énergie à exporter. Dans ce cas le système ne pourrait fonctionner que dans le sens importations.*

K. Glukhovskoy explique que le développement de la production d'énergie est étudié sur la base de la consommation des 25 dernières années au Royaume Uni et en France, afin d'évaluer le besoin sur les deux marchés. Tout en gardant à l'esprit la phase de transition énergétique actuellement en cours. Les interconnexions aident à cette transition. En revanche AQUIND ne participe pas aux décisions concernant la production d'énergie.

#### **Echange n°4 :**

*M. Blavette se demande pourquoi, si le poste de Barnabos est si intéressant, RTE, qui a de nombreux projets, n'a pas estimé opportun de développer un projet, par exemple avec IFA2. Est-ce un si bon endroit pour l'arrivée du câble, et pourquoi RTE n'a pas utilisé cet emplacement ?*

Jacques Frémaux (Chef de projet RTE) explique que RTE a réalisé une interconnexion avec l'Angleterre dans les années 80 (IFA 2000) et que 2 autres projets d'interconnexion sont soit à l'étude soit en travaux (IFA2 et FAB). Cependant les opérateurs privés sont autorisés par la réglementation européenne à porter des projets d'interconnexions. RTE n'en a pas l'exclusivité. M. Frémaux précise par ailleurs que RTE a des interconnexions avec 6 pays limitrophes. Une analyse menée par RTE a montré que le poste de Barnabos est un point de connexion possible pour le projet AQUIND.

#### **Echange n°5 :**

*Un habitant de Varneville-Bretteville, qui dit n'avoir aucune activité agricole, se plaint de subir depuis sa propriété la dégradation du paysage cauchois. Trois travées de lignes électriques passent de chaque côté de chez lui. Il demande à RTE si suite à cette nouvelle interconnexion, de nouvelles lignes électriques aériennes seront construites ? Le cas échéant, quel serait son impact sur les oiseaux migrateurs, et sur l'environnement ? Selon cette personne le paysage cauchois, qui est un très beau paysage, est déjà très dégradé par les lignes à haute tension. Par ailleurs, il demande comment ce bâtiment, qui fait la taille d'un hêtre centenaire, s'inscrira dans le paysage ?*

J. Frémaux explique qu'il n'y aura pas de nouvelles lignes haute tension dans le cadre du projet AQUIND. C'est la raison pour laquelle Barnabos est un poste intéressant pour l'interconnexion, car il ne nécessite pas la création de nouvelles lignes, ni de nouveaux travaux autres que ceux indiqués dans la présentation.

J. Frémaux précise que RTE travaille avec le Groupe Ornithologique Normand, pour la protection de l'avifaune vis-à-vis des pylônes et des lignes à haute tension, par exemple en installant des spirales rouges et blanches afin que les oiseaux ne percutent pas les lignes.

M. le garant de la concertation précise que dans le cadre de la concertation une table ronde a été faite avec les représentants des associations environnementales, notamment la ligue de protection des oiseaux (LPO), qui a attiré l'attention du maître d'ouvrage sur ce point.

K. Glukhovskoy explique que depuis le tout début du projet la philosophie a été de minimiser l'impact. AQUIND a choisi la solution des câbles souterrains qui ne sont pas les moins chers. Concernant le bâtiment il est important d'entendre les préoccupations des personnes présentes. Des études pour limiter l'impact visuel seront menées. Plusieurs méthodes sont possibles pour favoriser l'intégration paysagère, comme planter des arbres à des endroits spécifiques, proposer une conception adaptée du bâtiment et travailler sur son orientation. Ces éléments seront détaillés dans l'étude d'impact du projet.

T. Degrace (société Arcadis, responsable des études environnementales) indique qu'un volet paysage sera intégré à l'étude d'impact ; il sera fait par des paysagistes, et montrera l'aspect du bâtiment, avec des vues en 3 dimensions,

des images proches et lointaines du site. Aujourd'hui on ne sait pas où le bâtiment sera construit, c'est pourquoi ces éléments ne sont pas encore disponibles. Les informations sur l'intégration paysagère du bâtiment seront dans l'étude d'impact, et à la disposition du public, une fois que l'implantation de la station sera connue.

### **Echange n°6 :**

*Hervé Letheux, agriculteur à Barnabos, demande où se trouvera le bâtiment, et quand l'implantation de la station de conversion sera décidée ?*

M. Duffort explique que la station sera implantée dans l'aire d'étude indiquée lors de la présentation. Son emplacement sera défini en fonction des enjeux mis en avant lors de la concertation. A ce jour, trois sites potentiels sont étudiés. L'objectif de l'équipe projet est de pouvoir décider de l'implantation dans le courant de l'été. M. Duffort ajoute qu'il peut laisser ses coordonnées, et tenir informées les personnes qui le souhaitent sur l'avancement des études.

*M. Letheux explique que son problème est l'emprise foncière du projet, qui représente pour lui une perte nette. Huit poteaux RTE sont implantés sur les parcelles qu'il cultive sur la commune de Bertrimont, et il ne touche aucune indemnité ou perte d'exploitation. Il voudrait en être informé quand la position de la station de conversion sera connue.*

M. le garant rappelle qu'il s'agit de la phase de concertation préalable, le maître d'ouvrage ne peut pas répondre à toutes les questions aujourd'hui mais le contact sera maintenu pour répondre.

### **Echange n°7 :**

*Un agriculteur demande pourquoi ne pas utiliser le terrain RTE et / ou densifier le site industriel, où des terrains sont inoccupés, au lieu de prendre du foncier agricole.*

J. Frémaux explique qu'il n'y a pas 6 à 9 ha de disponibles dans l'emprise du poste. Il y a effectivement un terrain disponible, mais il est traversé par une liaison 90 000v qui peut être utilisée à l'avenir.

M. le garant de la concertation demande à ce que la question soit répondue sur le site internet de la concertation.

### **Echange n°8 :**

*Sylvie Sauvage, du collectif anti-nucléaire et environnement demande si le maître d'ouvrage est sûr que l'interconnexion sera utilisée tous les jours, 24h/24. Elle se demande si cette interconnexion sera vraiment utilisée, car elle remarque que la consommation électrique ne fait que baisser. De plus selon elle le but de la transition énergétique est de produire l'énergie localement et de la consommer localement. Ainsi, elle se demande quelle est l'utilité et la pérennité du projet ?*

K. Glukhovskoy explique qu'AQUIND estime que le projet sera utile pendant environ 25 ans. Techniquement, le câble pourra durer environ 40 ans. Il y a beaucoup de tendances en termes de consommation et de production d'électricité. AQUIND a étudié ces nouvelles habitudes de consommation, et pense que le projet est utile dans ces scénarios. Les interconnexions sont utiles notamment quand le climat est très froid dans un pays, qui peut alors être alimenté en énergie par d'autres pays.

*Mme Sauvage explique que derrière sa question, il y a un autre versant de la transition énergétique, qui touche à la philosophie de la production et la consommation d'électricité. Selon elle, le monde industriel est en train d'essayer de remplacer le chauffage électrique par la voiture électrique. C'est un problème philosophique et sociétal. Chaque fois qu'on parle d'énergie, Mme Sauvage se pose la question des mécanismes sociétaux que nous vivons et propageons.*

K. Glukhovskoy explique que le projet n'influence pas la stratégie énergétique française, qui n'est pas du ressort d'AQUIND. AQUIND fournit une solution de transport d'énergie. Il appartient aux producteurs d'énergie de décider

ce qu'ils en font. AQUIND ne fait que transporter l'électricité, à la manière d'un pont. Les producteurs choisissent d'emprunter ce pont ou non.

### **Echange n°9 :**

*Vincent Duclos, éleveur à proximité remarque que lors de la présentation, les ondes émises par le câble ont été évoquées. Il demande quelles sont les ondes ou courants parasites émis par la station de conversion ? En effet, selon lui ces ondes et courants parasites ont un impact sur l'élevage, et donc certainement aussi les humains.*

M. Duffort explique qu'on ne peut pas donner les chiffres sur les ondes émises par la station de conversion car sa conception n'est pas terminée. Il existe des normes sur le sujet, et elles seront respectées.

M. le garant de la concertation dit que si le maître d'ouvrage n'a pas les chiffres, il recherchera des données sur des stations existantes et les mettra sur le site internet de la concertation en réponse à cette question.

J. Frémaux confirme les chiffres donnés lors de la présentation, pour le câble. Pour la sous-station, il n'a pas les chiffres.

### **Echange n°10 :**

*Une personne dans la salle demande à quoi servira le 3<sup>ème</sup> câble qui passera dans les tranchées, qui est indiqué sur le schéma dans la présentation ?*

M. Duffort explique qu'il s'agit d'un câble de fibre optique.

### **Echange n°11 :**

*Une personne dans la salle demande pourquoi ne pas profiter du chantier pour enfouir les lignes aériennes RTE ?*

J. Frémaux explique que les lignes enterrées sont environ sept fois plus coûteuses que les lignes aériennes. De plus il indique que l'enfouissement de lignes existantes a aussi des impacts. Par ailleurs les câbles aériens sont plus faciles à déposer. Les lignes 400 000 V sont presque toujours aériennes, dans tous les pays. En revanche les lignes à 225 KV sont souvent réalisées en souterrain dans les zones urbaines en France.

### **Echange n°12 :**

*Une personne dans la salle revient sur une diapositive indiquant les besoins d'interconnexions électriques entre les pays européens. Elle demande si d'autres connexions, et d'autres lignes seront créées.*

J. Frémaux répond que l'objectif du raccordement au poste de répartition de Barnabos est justement de ne pas créer de nouvelles infrastructures. L'objectif est de raccorder deux réseaux existants, le réseau français et le réseau britannique. Ce raccordement ne peut se faire qu'au niveau d'un poste 400 000 V. Dans l'objectif de ne pas construire un nouveau poste, il faut un poste 400 000 V existant, et c'est celui de Barnabos qui est le mieux adapté.

### **Echange n°12 :**

*Mme Ranchard rappelle que les anglais ont voulu le Brexit. Elle ne comprend pas pourquoi l'environnement en France devrait être pollué pour ce raccordement. Si les britanniques veulent compléter leur production, elle se demande pourquoi ils ne mettraient pas en place un complément de production énergétique, par exemple des éoliennes marines ?*

K. Glukhovskoy répond que la question du Brexit revient souvent. Il explique que l'idée est d'utiliser aussi de l'éolien et du solaire. Mais ceux-ci fonctionnent selon les conditions météorologiques, qui ne sont prévisibles que dans une certaine mesure. De plus il y a des situations où cela ne fonctionne pas, notamment quand la demande est

insuffisante ; dans ces situations, les éoliennes par exemple doivent être arrêtées. Dans un marché connecté, avec un réseau plus large, il est plus facile de trouver des consommateurs à mettre en lien avec la production.

### **Echange n°13 :**

*M. Blavette dit que l'émotion que suscite l'installation du poste sur un territoire déjà en souffrance avec des équipements lourds de transport d'électricité est visible. Il demande si, dans le cas où le maître d'ouvrage venait à poursuivre le projet, il serait possible d'enterrer la station, pour limiter le bruit, l'impact visuel et électromagnétique. Le bâtiment qui aura une hauteur de 22 m ne coïncide pas avec le paysage local.*

*Par ailleurs, M. Blavette dit que si la société AQUIND veut investir dans l'énergie, dans la région il serait intéressant selon lui d'investir dans des usines de production électrique à gaz à cycle combiné, modernes et performantes. Selon lui, la Normandie a besoin de réindustrialiser. Il demande pourquoi ne pas faire de la production, au lieu de faire du transport ?*

M. Duffort répond que sur l'aspect de l'intégration paysagère, la possibilité d'enterrer partiellement le bâtiment peut s'envisager, c'est le propos de l'étude paysagère.

K. Glukhovskoy explique que la société AQUIND ne peut pas être impliquée dans la production d'électricité, en vertu des règles européennes de séparation entre production et transport d'énergie. M. Glukhovskoy dit qu'il est sûr que si la construction de ces usines à cycle combiné représente une réelle opportunité, quelqu'un le fera. En revanche le fait qu'il y ait un besoin et un espace pour construire ces usines à gaz n'exclut pas le besoin d'interconnexions. D'ailleurs de telles usines pourraient avoir besoin d'exporter leur production par moments.

### **Echange n°14 :**

*M. Alexandre Lerat demande si des appels d'offre de maîtrise d'œuvre et de travaux seront passés ? Si cela générera de l'emploi local ?*

K. Glukhovskoy répond que AQUIND passera des appels d'offre pour fournisseurs appelés de « 1<sup>er</sup> degré », qui auront la responsabilité de réaliser des parties entières du projet (station, câble, etc...). Ces entreprises passeront à leur tour des contrats pour la réalisation de certaines tâches (travaux publics, etc...). AQUIND travaille également avec la CCI, pour s'assurer que le travail qui peut être fait par des entreprises locales le sera.

M. Duffort ajoute qu'il a été décidé d'organiser réunions business to business pour mettre en relation des compétences locales avec AQUIND.

K. Glukhovskoy précise que les discussions avec les fournisseurs de 1<sup>er</sup> degré sont déjà en cours. Les entreprises consultées savent qu'elles doivent passer des contrats locaux, c'est un des critères de jugement de leurs offres. M. Glukhovskoy estime que les fournisseurs de 1<sup>er</sup> degré seraient en mesure de passer des appels d'offre localement à partir de 2019.

### **Echange n°15 :**

*Mme Ghislaine Avenel, agricultrice à Bertrimont, concernée par l'emprise possible du bâtiment, demande comment se fera la liaison avec les agriculteurs. Elle dit avoir appris l'existence du projet AQUIND tout à fait par hasard en venant à la mairie. Les propriétaires ont été prévenus une dizaine de jours seulement avant la réunion. Elle demande comment les exploitants seront prévenus de la suite des événements. Mme Avenel regrette que les agriculteurs n'aient pas été pris en compte jusqu'ici.*

M. le garant indique que la CNDP veille à ce que les différents canaux d'information soient utilisés pour informer le public. Le maître d'ouvrage s'attache à ce que les agriculteurs soient consultés. Une table ronde avec le monde agricole était prévue au début de la concertation, elle a dû être décalée au 25 avril pour des raisons d'organisation.

*Mme Avenel dit que selon elle les agriculteurs locataires ne sont pas pris en compte. Or la terre est leur outil de travail et il va être impacté. Mme Avenel explique que les agriculteurs ont besoin de se projeter. Selon elle, s'il s'agissait d'une grande entreprise l'équipe projet les auraient contactés il y a longtemps. Quelqu'un dans la salle ajoute que le projet doit déjà être bien avancé puisque les appels d'offre sont déjà lancés.*

T. Degrace répond qu'il entend la remarque sur le planning. Il rappelle que la concertation a lieu très en amont.

*M. le Maire de Bertrumont rappelle qu'il a fait un « boitage » dans toutes les maisons pour informer de la réunion de concertation.*

T. Degrace explique que certains propriétaires dont les terrains sont plus particulièrement concernés, ont été contactés.

M. Duffort explique que la zone représentée en blanc sur la diapositive de présentation, représente l'aire d'étude. Les implantations envisagées pour la station se trouvent à l'intérieur de cette zone. L'information des personnes concernées par le projet se fait selon un protocole établi, qui commence par un contact avec les propriétaires des parcelles.

M. Duffort ajoute qu'il est vrai que des discussions d'offre sont déjà lancés, car dans ce type de projet les offres sont toujours lancées très tôt en raison des problèmes d'approvisionnement, qui sont une question très importante sur des projets de cette ampleur.

M. le garant précise qu'il s'agit d'une phase de concertation préalable. L'objet est d'identifier les points à approfondir. Le garant est là pour s'assurer que ces questions soient effectivement traitées. Il ajoute qu'il est dans l'intérêt du maître d'ouvrage et des personnes concernées, que les choses se fassent bien.

#### **Echange n°16 :**

*Une personne dans la salle dit que pour les installations RTE, il n'y a pas eu de concertation.*

M. le garant explique que la CNDP a été créée car il avait été constaté que les choses en terme de débat public étaient perfectibles.

#### **Echange n°17 :**

*Une personne dans la salle demande si cette zone a bien été définie sur la base d'une distance de 500 m.*

T. Degrace précise que la zone blanche est une zone d'étude. Dans cette zone, certaines parcelles plus favorables pour l'implantation de la station ont été identifiées, sur la base d'une distance de 500 m par rapport aux habitations.

#### **Echange n°18 :**

*Mme Sylvie Sauvage demande que des précisions soient données sur la table ronde du monde agricole.*

T. Degrace répond qu'elle aura lieu le 25 avril, et précise l'heure et l'adresse. Pour l'organiser, l'équipe projet est passée par la porte d'entrée de la chambre d'agriculture. Plusieurs instances devraient y être présentes, dont probablement la SAFER et la FNSEA. M. Degrace propose au public de s'adresser à la chambre d'agriculture pour participer à la réunion.

#### **Echange n°19 :**

*M. Blavette demande que le maître d'ouvrage présente une carte précise des terrains pour lesquels des courriers ont été envoyés, sur le site internet.*

M. le garant déclare qu'il veillera à ce que le maître d'ouvrage fournisse cette carte.

Au sujet de l'organisation de la table ronde du monde de l'agriculture, M. le garant précise que pour la table ronde du monde de la pêche par exemple, le maître d'ouvrage a contacté le comité régional des pêches, qui s'est chargé d'inviter les instances concernées. De même pour la table ronde des associations environnementales, la porte d'entrée a été France Nature Environnement. Pour le monde de l'agriculture, la porte d'entrée est la Chambre d'Agriculture.

#### **Echange n°20 :**

*Un agriculteur dans la salle demande que tous les propriétaires concernés par la zone d'étude soient invités, en identifiant les propriétaires par l'intermédiaire du cadastre.*

M. Duffort répond que l'objet de la réunion est de prendre contact et faire connaissance. Maintenant que le contact est établi, il sera continu pour discuter de l'évolution du projet.

#### **Echange n°21 :**

*Une personne dans la salle demande combien de bâtiments seront construits ? Y aura-t-il deux bâtiments de 22m de haut ?*

M. Duffort répond qu'il n'y aura qu'un seul bâtiment, et sa hauteur maximale est de 22 m. Cependant à ce stade la conception n'est pas arrêtée, et on ne sait pas à ce stade sur quel pourcentage de sa surface le bâtiment aura cette hauteur.

#### **Echange n°22 :**

*Mme Katy Letheux, habitante de Bertrimont dit que la réglementation actuelle ne permet pas de construire où on veut, ni même de retourner certains herbages. Elle s'étonne qu'il soit possible de construire un bâtiment sur ces terrains agricoles.*

M. Duffort répond que la procédure réglementaire sera suivie, et qu'un permis de construire traditionnel sera déposé.

#### **Echange n°23 :**

*M. J.P. Hossler, habitant de Bertrimont, demande si les infrastructures sont susceptibles de créer des zones blanches, pour la TNT ou le téléphone portable.*

*M. le Maire de Bertrimont en profite pour souligner l'utilité de travailler sur l'équipement de la commune en fibre optique. Qui devrait arriver en 2020.*

T. Degrace répond que l'équipe projet ne dispose pas aujourd'hui d'informations à ce sujet. L'équipe fera des recherches pour répondre à cette question sur le site internet.

#### **Echange n°24 :**

*Un agriculteur dans la salle dit que les personnes de l'équipe projet habitent loin de Barnabos, alors que les personnes présentes dans la salle habitent à côté. A ce titre, il doute que l'équipe connaisse bien les impacts d'un tel projet : la baisse de la valeur foncière des maisons, et l'impact sur la santé des hommes et des animaux.*

M. Duffort répond que l'étude d'impact couvrira ces aspects. Notamment, concernant les champs électromagnétiques, des valeurs chiffrées sur l'impact possible de la station seront recherchées dans la semaine et publiées sur le site internet de la concertation. Sur ces impacts, des seuils définis par l'OMS existent ; les impacts

peuvent être comparés à ces seuils. Par ailleurs, M. Duffort indique que les élus de la commune et des communes voisines auront aussi accès à ces données et pourront les contrôler.

*Un agriculteur dans la salle explique que sous les lignes haute tension RTE, les clôtures de fils barbelés sont électrifiées à cause des champs générés par les lignes.*

M. le garant explique que l'objet de la concertation est de faire évoluer le projet en fonction de l'avis du public. A cet égard, le processus se déroule de la manière attendue puisque la réunion permet de faire remonter de nombreux avis. Le maître d'ouvrage doit apporter des réponses aux questions posées, et tenir compte des observations formulées. Le dialogue qui s'est établi est nécessaire et doit se poursuivre.

### **Echange n°25 :**

*Une personne dans la salle demande qui sont les investisseurs de la société AQUIND.*

K. Glukhovkoy explique que la société AQUIND a pour seul but de créer cette interconnexion France – Royaume Uni. Elle est financée par des fonds exclusivement privés pour le moment, sans fonds publics. Ces fonds privés proviennent principalement de profits réalisés dans le cadre d'activités de construction de plateformes pétrolières et gazières au Royaume-Uni, près de Newcastle. Pour la phase de construction du projet AQUIND, d'autres investisseurs et des banques seront invités à investir.

### **Echange n°26 :**

*M. Roger, maire de Varneville-Bretteville remarque qu'il y a un hameau à proximité de la zone d'étude pour l'implantation de la station indiquée sur la figure présentée. Selon lui la zone est à moins de 500 m de ces habitations.*

M. Duffort précise que la distance de 500 m évoquée est indicative, et pas réglementaire. Elle a été utilisée pour les études techniques initiales. Par ailleurs, si certaines zones habitées n'avaient pas été détectées lors des études initiales, les informations apportées par le public sont intéressantes et seront prises en compte pour la suite des études.

### **Mot de conclusion**

M. le garant de la concertation retient notamment les points suivants :

- Le public présent a fait passer énormément d'informations. Des questions ont été posées ; elles seront répondues sur le site internet de la concertation [[www.concertation-aquind.fr](http://www.concertation-aquind.fr)].
- M. le garant retient notamment les questions suivantes :
  - o Pourquoi ne pas utiliser la partie du site RTE disponible ?
  - o Quels sont les impacts de la station, en termes de champs électromagnétiques et de zones blanches ?
  - o Etc.

Toutes les questions qui ont été posées lors de la réunion ont été enregistrées. Le contact a été établi entre le public présent et le maître d'ouvrage, il appartient maintenant aux deux parties de le maintenir.

L'objet de la réunion de concertation était de prendre en compte les préoccupations de chacun ; à ce titre M. le garant estime que la réunion a été positive.

K. Glukhovskoy remercie le public pour ses questions, et l'encourage à s'informer sur le site internet de la concertation. Toutes les questions posées sur le site internet donneront lieu à une analyse et une réponse.